



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 5 avril à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINET Claude, Maire sortant.

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GEYNET Alain - GARNIER Madeleine - LEFEVRE Jean-Claude - CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard - MARTIN Marie-José - MONTAY Robert - MURGUET Marc - SIMOND Martine - LAMOUREUX Jean-Paul - AUDIBERT Marie-Françoise - BILANCINI Denis - LAGET Florence - BUISSON Jeanne - BERGEN Géraldine - DESCOLLONGES Sandrine - ERNESTINE Sandrine - LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge - TREMOULET Eric - ARMANDI Christelle.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame CHANCEL Claire

\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR** **portant mention spéciale de l'élection du Maire et des Adjoint**

Claude MARTINET, maire sortant souhaite la bienvenue à la nouvelle assemblée et au public présent. Il déclare, en énumérant les membres du conseil municipal (suivant la proclamation des résultats) installés dans leurs fonctions.

Il propose de choisir un secrétaire de séance ; Madame CHANCEL Claire est volontaire - le conseil approuve cette désignation à l'unanimité.

Il transmet la présidence de séance à Monsieur MONTAY Robert, doyen de l'assemblée.

Monsieur MONTAY Robert, doyen de l'assemblée souhaite prononcer un discours avant de poursuivre l'ordre du jour :

*« Mesdames, Messieurs, bonjour !*

*C'est avec une joie non dissimulée que j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance d'installation du conseil municipal issue des élections qui se sont déroulées le dimanche 30 mars 2014.*

*Qu'on ne s'y trompe pas, le privilège qui m'échoit aujourd'hui n'est pas celui de maire sortant mais celui du doyen d'âge de l'assemblée.*

*Tous mes remerciements à celles et ceux qui ont participé à la campagne électorale et qui ne sont pas parmi nous.*

*Merci à tous les électeurs et électrices.*

*Bienvenue à celles et ceux qui nous rejoignent pour le bien de Montfrin.*

*« A vaincre sans périls on triomphe sans gloire » diront les uns, auxquels je répondrai « A semer l'unité, on récolte l'unanimité ».*

Il procède à l'appel de chaque conseiller municipal et constate que le quorum est atteint.

Il indique qu'en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni ce jour pour élire son Maire et ses Adjoint et donne lecture des articles L2122-4, L2122-7 et L21227-2.

Afin de procéder aux opérations de vote, Mesdames DESCOLLONGES Sandrine et BUISSON Jeanne sont désignées assesseurs.

Monsieur MONTAY Robert, doyen de l'assemblée fait un appel à candidat aux fonctions de Maire.  
Monsieur Serge DALLE et Monsieur Claude MARTINET sont candidats.  
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a été invité à voter à bulletin secret.  
Il est procédé immédiatement au dépouillement du 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- nb de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
- nb de votants (enveloppes déposées)	: 23
- nb de suffrages déclarés nuls	: 1
- nb de suffrages exprimés	: 22
- majorité absolue	: 12
- ont obtenu :	

- Monsieur DALLE Serge ..... 5 suffrages
- Monsieur MARTINET Claude ..... 17 suffrages

Monsieur MARTINET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Monsieur MARTINET déclare accepter cette fonction.

Monsieur MONTAY Robert procède à la remise de l'écharpe tricolore au nouveau maire.

\*\*\*

La séance est reprise sous la présidence de son nouveau maire élu, Monsieur Claude MARTINET.  
Avant de poursuivre, Monsieur le Maire prononce son 1<sup>er</sup> discours d'investiture :

*« C'est avec une grande émotion et un mélange de fierté et d'humilité que je reçois le mandat que vous venez de me confier. Je voudrais remercier tout d'abord et à nouveau les Montfrinoises et les Montfrinois qui m'ont renouvelé leur confiance. On ne peut prétendre à l'unanimité. Nous devons donc en tirer une exigence supplémentaire d'efficacité et d'équité dans l'action et les décisions que nous devons prendre. Je voudrais aussi remercier mes compagnons de liste pour leur implication dans la campagne que nous avons menée pour la confiance et l'appui qu'ils m'ont apporté sans réserve. Un grand merci surtout à ceux d'entre eux qui, dès le départ, savaient qu'ils ne seraient pas élus compte-tenu du nouveau mode de scrutin. Je n'oublierais pas non plus de remercier ma famille et surtout Annie, pour sa patience, car Maire d'une commune, cela prend beaucoup de temps à soi-même et à son entourage. Nous allons donc nous mettre, nous remettre au travail, avec d'anciens élus, et des nouveaux avec qui je n'en doute pas, tout se passera bien dans une bonne ambiance, avec un débat de qualité. Nous allons travailler, proposer, débattre avec vous, puis décider et agir. Nous sommes là pour cela. Aujourd'hui, au-delà du projet que nous vous avons proposé, je n'ai qu'une assurance à vous offrir, celle de notre engagement sans réserve au service de Montfrin. Merci de votre attention. On va continuer l'ordre du jour. »*

**Délibération n° 20140504-02 - c/f procès-verbal  
DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS - Article L.2122-2 DU CGCT**

Monsieur le maire rappelle qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 6 adjoints. Au vu de ses éléments, le conseil est invité à délibérer et fixe l'unanimité à 6 adjoints le nombre des adjoints au maire de la commune.

**Délibération n° 20140504-03 - c/f procès-verbal  
ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRES**

Monsieur le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Il propose à l'assemblée de laisser un délai pour le dépôt des listes de candidats et le conseil décide de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt des listes de candidats à M. le Maire.

Deux listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire sont déposées (liste Alain GEYNET et liste Anny BOFFA).

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a été invité à voter à bulletin secret.

Il est procédé immédiatement au dépouillement du 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- nb de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
- nb de votants (enveloppes déposées)	: 23
- nb de suffrages déclarés nuls	: 0
- nb de suffrages exprimés	: 23
- majorité absolue	: 12
- ont obtenu :	

- Liste Alain GEYNET ..... 18 suffrages
- Liste Anny BOFFA ..... 5 suffrages

Les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Alain GEYNET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés adjoints au maire et sont immédiatement installés. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels que ci-dessous :

Monsieur Alain GEYNET .....	1er adjoint
Madame Madeleine GARNIER .....	2ème adjointe
Monsieur Jean-Claude LEFEVRE .....	3ème adjoint
Madame Claire CHANCEL DOMERGUE .....	4ème adjointe
Monsieur Gérard THEVENOT .....	5ème adjoint
Madame CARRETON MARTIN Marie-José .....	6ème adjointe

Mmes et MM GEYNET - GARNIER - LEFEVRE - CHANCEL - THEVENOT - CARRETON MARTIN déclarent accepter cette fonction.

Monsieur le Maire procède à la remise des écharpes tricolores aux 6 nouveaux adjoints au maire.

**Délibération n° 20140504-04  
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de déléguer à Monsieur le Maire certaines compétences du Conseil Municipal pour assurer le bon fonctionnement de l'exécutif municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la **majorité** (POUR : 18 - ABSENTION : 5)

Délègue à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision conformément à l'article susvisé dans les matières visées au paragraphe :

- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de services en raison de leur montant jusqu'à concurrence de 15 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 24° D'autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

## 5°) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire invite l'assemblée, à l'issue de la présente séance, à déposer une gerbe à la Marianne, sur la Place de la République et invite toutes les personnes présentes à un apéritif donné à la salle Bades.

Madame Anny BOFFA, élue de l'opposition souhaite prendre la parole et prononcer un discours. Monsieur le Maire lui accorde :

*« Monsieur le Maire,*

*Mesdames et Messieurs les adjoints,*

*Mesdames et Messieurs les conseillers,*

*Mesdames et Messieurs, bonjour,*

*Ce bonjour vous semble sans doute très protocolaire mais cette première réunion avec la mise en place du Conseil municipal l'impose. Acte républicain important.*

*Monsieur le Maire, 764 Montfrinoises et Montfrinois ont condamné la politique du village que vous avez menée avec votre équipe durant ces 6 dernières années.*

*Nous obtenons ainsi 5 postes dans la minorité municipale.*

*Nous sommes conscients de la confiance que nos électeurs nous ont accordée. Nous mettrons toute notre énergie et notre détermination dans le souci de servir l'intérêt et le bien-être de tous les habitants.*

*Qu'ils soient assurés de notre volonté de continuer à porter les valeurs qu'ils partagent avec nous.*

*Nous sommes lucides de la tâche qui nous attend et nous nous mobiliserons au travers des commissions dans divers domaines (voir article L2121-22 du CGCT).*

*Nous espérons un climat de dignité et de respect mutuel tout au long de ce mandat.*

*Nous voulons saluer amicalement les personnes présentes dans la salle dont le soutien et l'amitié nous sont précieux.*

*En ce jour, j'ai une pensée émue ainsi que mes colistiers pour Jean Marie Biot qui fait partie de l'histoire de notre village. J'ai une pensée pleine d'affection et toute particulière pour mon père (DCD), mon cousin René Trébillon qui a été maire (95-98) et pour mon grand-père, Edmond Trébillon qui a été 1er adjoint durant de nombreuses années (Maires : Servan Schreiber et Mattet).*

*Il me disait souvent : « Ma petite fille, on ne subit pas l'avenir, on le fait »*

*Mesdames et Messieurs, sachez qu'il nous appartient de le rendre possible.*

*Pour terminer, il me rappelait de garder toujours dans l'esprit et dans le coeur, les 3 valeurs fondamentales de notre République : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE.*

*Merci de votre écoute. »*

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé  
Monsieur le Maire clôt la séance à 11 heures.